

SAINT-PIREST

Il aimerait recruter des mécaniciens qualifiés, mais ils n'ont pas de papiers

Pierre Brevet est le directeur de Nissan Utilitaires à Saint-Priest. Ce garagiste connaît des difficultés pour recruter des mécaniciens confirmés. Il aimerait embaucher deux personnes, en France depuis longtemps, mais qui ont du mal à renouveler leur titre de séjour. « Certaines personnes ont de l'or dans les mains et on nous pollue avec de l'administratif ! », déplore-t-il.

La quarantaine, Pierre Brevet est un passionné de mécanique. Mécanicien puis vendeur, il a gravi les échelons pour être, depuis quatre ans, le directeur du concessionnaire Nissan Utilitaires, société créée en 2010 à Saint-Priest.

« Une denrée rare »

« Nous sommes concessionnaire et garagiste. C'est-à-dire que nous nous occupons autant de la vente de véhicules à des professionnels que de leur financement, mais aussi des réparations et de la vente de pièces détachées », explique-t-il. Et depuis peu, il passe son temps à faire de l'administratif. Car en plus de la gestion de ses dix-huit salariés (vendeurs, chef d'atelier, chef d'équipe, chef magasin, mécaniciens, magasinier, assistante), Pierre Brevet est devenu « spécialiste de recherche de mécaniciens confirmés. C'est aujourd'hui une denrée rare, tous les garages automobiles se les arrachent. »

Alors quand un client lui recommande au mois d'octobre 2022 un quadragénaire originaire du Kosovo, en France depuis 2018, Pierre Brevet le reçoit en entretien. « Il a



Mécanicien puis vendeur, Pierre Brevet est, depuis quatre ans, le directeur du concessionnaire Nissan Utilitaires, société créée en 2010 à Saint-Priest. Photo Progrès/Florence VILLARD

des compétences et le profil recherché. Il me présente de nombreux papiers (carte vitale, permis, RIB d'une banque française) mais pas de carte de séjour... Je lui signe une promesse d'embauche en attendant sa réception. »

Problème : les délais d'obtention de rendez-vous en préfecture. « On me demande très régulièrement des papiers supplémentaires, mais je ne vois rien venir à son sujet... », s'énerve le directeur, qui poursuit donc, en attendant, ses entretiens.

« Des délais de réparation à cause de ce souci »

Fin novembre 2022, une agence d'intérim lui soumet le profil « d'un Marocain de 45 ans, mécanicien de

métier, avec une carte de séjour en règle mais qui prend fin avant Noël. Il a un rendez-vous en préfecture avant la date butoir », raconte le patron. Qui le prend en intérim début décembre. « Il est parfait dans son travail. Mais son entretien en préfecture était pour sa femme et il pensait faire la demande de renouvellement de titre en même temps qu'elle. Manqué. Depuis, il s'est inscrit à nouveau par internet mais attend toujours une date et ne peut donc plus travailler. »

Une situation qui rend « dingue » Pierre Brevet : « Ces deux personnes conviennent au poste dont j'ai besoin. C'est ubuesque. Nous avons des délais de plus de trois semaines pour de simples réparations simple-

ment parce que je n'ai pas les mécaniciens confirmés. Pourquoi est-il si long aujourd'hui d'obtenir des papiers et pouvoir travailler, revenir aux besoins de sa famille ? Certaines personnes ont de l'or dans les mains et on nous pollue avec de l'administratif ! »

Et de conclure : « Je comprends mieux pourquoi des collègues, arrivés à la cinquantaine, revendent leur société pour redevenir simple salariés et sortir de cet enlèvement. C'est chronophage. À ces deux personnes en France depuis longtemps, je veux leur offrir une situation décente, un bon salaire, mais je ne peux pas le faire. C'est très frustrant. »

Florence VILLARD

Préfecture : « Tout dépend de la complétude du dossier »

Du côté de la préfecture du Rhône, on ne donne pas d'ordre d'idée quant aux délais pour l'obtention d'un titre de séjour. Mais les services précisent que « ces délais dépendent de la régularité des démarches d'arrivée sur le territoire français, puis de la complétude du dossier et du respect des conditions de fond ».

Ils ajoutent que hormis l'Algérie, « la plupart des arrivées légales en France relèvent de la procédure de visa long séjour - valant titre de séjour - qui permet de travailler directement en arrivant (si le statut obtenu le prévoit). À ce moment-là, le passage en préfecture n'est nécessaire qu'au renouvellement du titre. Le délai pour ce dernier est lié aux diligences de l'usager et à la complétude du dossier. »

Sur son site internet, la préfecture du Rhône annonce entre 54 et 111 jours pour la délivrance de papiers en novembre 2022, sans compter les 21 jours nécessaires à la fabrication du titre...

MÉTROPOLÉ DE LYON

« Polémique odieuse » autour de l'annulation du voyage scolaire à Auschwitz-Birkenau

Le conseil de la Métropole, qui s'est tenu ce lundi, a donné lieu à une mise au point concernant le déplacement de collégiens vers Cracovie, annulé pour la deuxième année.

« L'année commence mal pour le devoir de mémoire », selon Philippe Cochet (La Métro Positive), revenant sur « une décision incompréhensible » : l'annulation d'un voyage de collégiens de la métropole, au camp d'Auschwitz. « C'est une faute politique », pour le maire de Caluire, cherchant les raisons de cette annulation. « On avance que la Pologne pourrait être un territoire de dégâts collatéraux de la guerre entre la Russie et l'Ukraine. Certains évoquent plutôt votre aversion pour les voyages en avion. »

« Nous avons beaucoup consulté »

La réponse, sans appel si l'on en croit les applaudissements reçus en retour, est venue de Véronique Moreira. La vice-présidente à l'Éducation et au Devoir de mémoire a rappelé la décision d'annulation déjà intervenue



Photo lors d'un précédent voyage scolaire de la Métropole à Auschwitz-Birkenau.

Photo d'archives Progrès/Elise COLIN

l'an dernier dans un contexte de guerre « au moins aussi incertain que cette année ». Rappelé aussi que « la guerre continue et se durcit, avec l'engagement, y compris des Polonais qui annoncent des décisions fortes sur leur participation au combat des Ukrainiens ».

L'occasion de dire aussi que « Cracovie est

certes éloignée du Donbas, mais très proche de la frontière ukrainienne », ceci à l'attention de Louis Pelaez, insistant, lui, sur les 1 000 km qui séparent Cracovie de l'Ukraine.

« Nous nous sommes beaucoup interrogés sur la pertinence. Nous avons beaucoup con-

sulté parents, enseignants, Rectorat, ainsi que des experts des associations qui portent le devoir de mémoire et partagent les mêmes préoccupations que nous », a continué Véronique Moreira, avant d'en venir à l'alternative trouvée, celle de la visite du camp de Natzweiler-Struthof, seul camp de concentration nazi sur le territoire français.

« Des attiseurs de haine »

Er plus de l'intérêt de la visite proposée, la proximité permet de doubler le nombre d'élèves concernés, a ajouté la vice-présidente, avant de condamner « les polémiques stériles et odieuses nées sur ces sujets qui devraient nous réunir ». Et d'accuser ceux qui s'y livrent « d'attiser les haines et fracturer les sociétés ».

Bruno Bernard, président de la Métropole de Lyon, a, lui, tenu à dire qu'il jugeait choquantes les interpellations de Philippe Cochet et s'est dit « atterré par les propos grossiers » tenus par le président du Nouveau Rhône sur le sujet (voir notre édition du 23 janvier).

D. M.

ES6913 - VO